

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 décembre 2020 à 20 h, par voie de visioconférence, tel que le prévoit l'arrêté ministériel numéro 2020-074.

Un avis de convocation fut dûment signifié à tous les membres du conseil, le tout suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

Sont présents :

M. Olivier Dumais, maire
M. Germain Couture, conseiller au siège n° 1
M. Renaud Labonté, conseiller au siège n° 2
M. Dave Bolduc, conseiller au siège n° 3
Mme Caroline Fournier, conseillère au siège n° 5
Mme Anick Campeau, conseillère au siège n° 6

Est absente :

Mme Geneviève Cliche, conseillère au siège n° 4

L'assemblée formant QUORUM sous la présidence de monsieur Olivier Dumais, maire.

Assistent à la séance : M. Éric Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Brigitte Caron, assistante-trésorière.

Point n° 2

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame Caroline Fournier
Appuyée par monsieur Renaud Labonté
Il est résolu

258-20

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021 et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 3

Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021 et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023

Sur la proposition de monsieur Germain Couture
Appuyée par madame Caroline Fournier
Il est résolu

259-20

D'adopter les prévisions budgétaires des revenus et des dépenses pour l'exercice financier 2021 au montant de 9 590 000 \$, telles que présentées sur le formulaire du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, tel qu'il est déposé.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Point n° 4

Période de questions

Aucune question n'est adressée au conseil municipal

Point n° 5

Levée de la séance

Sur la proposition de monsieur Dave Bolduc
Appuyée par madame Anick Campeau
Il est résolu

260-20

À 20 h 05 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
des conseillers présents

Éric Boisvert, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Olivier Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec.

Olivier Dumais, maire